



CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 février 2017

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents à l'ouverture de la séance: 30

Francis Adolphe

M. Serge Andrieu – Mme Yvette Guiou – M. Bernard Bossan – Mme Agnès Moisson -
M. Franck Dupas - Mme Pauline Dréano - M. Jean-Marie Roux – Mme Caroline Balas –
M. Bruno Gandon – Mme Peggy Bertolucci (**Adjoint au Maire**)
Mme Christiane Marchello-Nizia - M. Gérard Rolland- M. Jean-François Sénac –
Mme Jacqueline Renou - M. Robert Arnoux - Mme Claudine Mora - Mme Hellène Cabassy
--M. Michel Blanchard –M. Angelo Maccagnan - Mme Karine Guez – M. Joël Botreau –
Mme Nadia Bida - Mme Jeanne Yvan - M. De Lépinau - M. Julien Langard –
Mme Marie-Véronique Thomas De Maleville – Mme Marguerite-Marie Bevillard –
Mme Marie-Françoise Borne – Mme Mencarelli (**Conseillers Municipaux**)

Absents Excuses :

M. Jean-Pierre Cavin – procuration à Mme Bertolucci
M. Antoine Laval – procuration à Mme Borne
M. Patrick Jaillard – procuration à M. Roux

Absents :

M. Alain Défossé
M. Tanguy Vernay

Entrées et Sorties :

M. Vernay entre pendant la présentation du rapport n° 1
M. Botreau sort pendant la présentation du rapport n°2 et rentre pendant la présentation
du rapport n°7

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2017
ORDRE DU JOUR**

*_*_*_*_*_*_*

PV de la séance précédente : Adopté à l'unanimité

<p>RAPPORT N° : 1 DAF – M. GANDON</p>	<p>DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 Le conseil municipal a délibéré sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2017.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 31 procurations : 3 Adopté par 26 voix Pour (Vive Carpentras), 6 voix Contre (Carpentras Bleu Marine) et 2 Abstentions (Relevons le défi relevons Carpentras)</p>
--------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



<p>RAPPORT N° :2 DAF – M. GANDON</p>	<p>EVALUATION DE TRANSFERT DE CHARGES COMPETENCE PETITE ENFANCE ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a approuvé l'évaluation des charges transférées par la Ville de Carpentras au titre du transfert de la compétence petite enfance à la Cove.</p> <p>Présents : 30 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° : 3 DDLJ – MME GUIOU</p>	<p>MISE A DISPOSITION DES BATIMENTS COMMUNAUX CONSTITUANT LES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE « HAMEAU LES VIGNES » « BOIS DE L'UBAC » « LES PETITS BERLINGOTS » ET LEURS EQUIPEMENTS AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN (COVE)</p> <p>Le conseil municipal après en avoir délibéré, a autorisé la mise à disposition au profit de la Cove des biens et équipement communaux nécessaires à l'exercice de la compétence petite enfance, et la signature des conventions y afférentes.</p> <p>Présents : 30 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° : 4 DAF – M. GANDON</p>	<p>CONVENTION TRIPARTITE COMMUNE DE CARPENTRAS / EDF / TRESORERIE PRINCIPALE DE CARPENTRAS POUR LA MISE EN PLACE DE PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES DES DEPENSES RELATIVES A LA FOURNITURE D'ENERGIES ET DE SERVICES</p> <p>Le conseil municipal après en avoir délibéré, a autorisé la signature de conventions tripartites Ville-EDF-Comptable de la collectivité afin d'améliorer les paiements des factures d'énergies et de services.</p> <p>Présents : 30 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° :5 DAC – MME DREANO</p>	<p>PROGRAMMATION CULTURELLE TRANS'ART 2017-01-26 COURS SUD DE L'HOTEL DIEU</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté la programmation culturelle Trans'Art 2017.</p> <p>Présents : 30 procurations : 3 Adopté par 27 voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi relevons Carpentras), 6 Abstentions (Carpentras Bleu Marine)</p>
<p>RAPPORT N°:6 SJ MME GUIOU</p>	<p>AIDE AUX FAMILLES POUR L'ACCES AUX LOISIRS RENOUVELLES DE LA CONVENTION CARTE TEMPS LIBRE 2017 CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE VAUCLUSE / COMMUNE DE CARPENTRAS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé le renouvellement de la convention Carte Temps Libre 2017 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse</p> <p>Présents : 30 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>



<p>RAPPORT N°:7 SPOP – M. SENAC</p>	<p>L'INGUIMBERTINE A L'HOTEL DIEU DEMANDE D'AIDES FINANCIERES COMPLEMENTAIRES LIEES A L'ACHEVEMENT DE LA TRANCHE 1A ET AU LANCEMENT DES ETUDES DE LA TRANCHE 2 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la demande d'aides financières complémentaires dans le cadre du projet de l'Inguimbertaine à l'Hôtel Dieu Présents : 31 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N°:8 SPOP – M. BLANCHARD</p>	<p>ACQUISITION DE MATERIEL DE DESHERBAGE ALTERNATIF DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la demande d'aides financières auprès de l'Agence de l'eau pour l'acquisition de matériel de désherbage alternatif. Présents : 31 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N°:9 SVRD – M. ANDRIEU</p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS / SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA REGION RHONE VENTOUX RELATIVE AU DEVOIEMENT DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE AU NIVEAU DE LA RUE MARCEL CERDAN Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la signature d'une convention avec le Syndicat Mixte des eaux de la Région Rhône Ventoux pour le dévoiement du réseau d'alimentation en eau potable au niveau de la Rue Marcel Cerdan. Présents : 31 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° :10 SVRD - M. ANDRIEU</p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS / ORANGE POUR LA MISE EN DISCRETION DU RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES CHEMIN TRAVERSIER ET CHEMIN DE FOURTROUSE Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la signature d'une convention avec la société Orange pour la mise en discrétion des équipements de communications électroniques aériens Chemin Traversier et du chemin de Fourtrouse. Présents : 31 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° :11 DST M. ANDRIEU</p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS / UNIVERSITE POPULAIRE VENTOUX (UPV) RELATIVE AUX CHANTIERS D'INSERTION ANNEE 2017 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la signature d'une convention avec l'Université Populaire Ventoux pour la réalisation de chantiers d'insertion. Présents : 31 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>



<p>RAPPORT N° :12 DDLJ M ANDRIEU</p>	<p>FIXATION DE LOYERS ET LOCATION D'APPARTEMENTS MUNICIPAUX SIS AVENUE VILLEMARIE ET PLACE HENRI DUNANT ANNEE 2017</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a fixé les loyers pour la location d'appartements municipaux Avenue Villemarie et Place Henri Dunant</p> <p>Présents : 31 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° :13 DDLJ M ANDRIEU</p>	<p>ACQUISITION D'UNE PORTION DU BATI PAR LA COMMUNE AUPRES DE MADAME ET MONSIEUR AVON SIS 17 BOULEVARD GAMBETTA A CARPENTRAS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'acquisition d'une portion du bâti d'environ 765 m² tirée de la parcelle CM n°36 au prix de 388 000 euros.</p> <p>Présents : 31 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° :14 DDLJ M ANDRIEU</p>	<p>MISE A DISPOSITION DE LOGEMENTS COMMUNAUX SIS RUE GENTILLE</p> <p>« LOGEMENTS EN CAS DE PERIL ET D'INSALUBRITE »</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a défini les conditions de mise à disposition de logements communaux au titre de la procédure «logements en cas de péril et d'insalubrité », fixé le montant du loyer, et déterminé le règlement intérieur relatif à cette mise à disposition.</p> <p>Présents : 31 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° :15 DDLJ M ANDRIEU</p>	<p>DECLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE DES PORTIONS TIREES DU CHEMIN DE L'ENTRECOLLINE SIS LIEU-DIT PIED MARIN, DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE CW N°87 SIS CHEMIN DU MOULIN DES VIGNES ET DU TERRAIN COMMUNAL SIS RUE GUSTAVE COURBET ET AVENUE JEAN MOULIN A CARPENTRAS</p> <p>RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé le déclassement dans le domaine privé communal d'une partie du chemin de l'Entrecolline d'environ 360 m², sise lieu-dit « Pied Marin » ; d'une partie de la parcelle cadastrée section CW n° 87 d'environ 268 m², sise chemin Moulin des Vignes ; d'une partie du terrain communal d'environ 27 m², sis rue Gustave Courbet et avenue Jean Moulin.</p> <p>Présents : 31 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N° :16 DDLJ M ANDRIEU</p>	<p>ECHANGE DE PORTION DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE CW N°87 CONTRE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE CW N°364</p> <p>SITUEES CHEMIN MOULIN DES VIGNES A CARPENTRAS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'échange d'une portion d'une surface d'environ 268 m² à détacher de la parcelle communale cadastrée CW n° 87, en contrepartie d'une portion d'environ 268 m² à détacher de la parcelle cadastrée CW n°364.</p> <p>Présents : 31 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>



RAPPORT N° :17 DDLJ M ANDRIEU	<p style="text-align: center;">OPPOSITION AU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'est opposé au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).</p> <p style="text-align: center;">Présents : 31 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
RAPPORT N° :18 DDLJ M ANDRIEU	<p style="text-align: center;">ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU DECLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE BACCHUS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'engagement de la procédure d'enquête publique préalable au déclassement d'une portion d'une surface d'environ 1196 m², à détacher du chemin communal Bacchus selon plan annexé ; et accepté le déclassement et la désaffectation d'une surface d'environ 1196 m², à détacher du chemin communal Bacchus – objet du futur échange - mais affectée, à ce jour, à de l'usage public, afin de sécuriser la circulation</p> <p style="text-align: center;">Présents : 31 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
RAPPORT N° :19 DDLJ M ANDRIEU	<p style="text-align: center;">CESSION D'UNE PORTION TIREE DE LA PARCELLE COMMUNALE BY N°2 SIS AVENUE PIERRE DE COUBERTIN ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 24 NOVEMBRE 2015</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'annulation de la délibération du 24 novembre 2015, et autorisé la cession de la partie détachée de la parcelle communale cadastrée section BY n°2, d'une superficie d'environ 4692 m², au prix d'environ 234 600 €.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 31 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
RAPPORT N°:20 SCA M. LE MAIRE	<p style="text-align: center;">POUVOIRS EXERCES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL – COMPTE RENDU DES DECISIONS</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du compte du compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal.</p> <p style="text-align: center;"><i>A Pris acte.</i></p>
RAPPORT N°:21	<p style="text-align: center;">QUESTIONS DIVERSES</p>

Affiché le :
8 mars 2017



Le Maire

Francis Adolphe
Francis Adolphe